



Faisant suite aux dizaines de morts enregistrés au cours d'une série d'accidents mortels survenus les 4 et 5 août 2021 dans la région du Centre, le ministre des Transports annonce la fin de la récréation pour les compagnies de transports des personnes et de marchandises indélicates.

40 morts en quelques heures. C'est le bilan de trois accidents mortels de la circulation routière survenus les 4 et 5 août 2021. C'était dans les arrondissements de Makenene, au lieu-dit Nyonkon 1, d'Awaé au lieu-dit Mvog-Essindi et, de Batchenga, au lieu-dit Pont d'Olembe.

S'agissant du premier accident, qui s'est produit ce 04 août 2021 aux environs de 15h dans l'arrondissement de MAKENENE, notamment sur le tronçon Makenene-Kolong, entre un bus de l'agence Charter Express et un camion de la société Synohydro, le bilan officiel fait état de 02 morts et 28 blessés donc 05 référés à Bangante.

Le deuxième drame routier quant à lui s'est produit aux environs de Minuit dans l'arrondissement d'Awaé. Il met en cause un camion semi-remorque de marque Renault appartenant à la société SOTRAC SARL et un bus de l'agence de voyage Avenir de la Kadey. Bilan 16 morts et plusieurs blessés. Parmi les victimes, l'on dénombre plusieurs enfants qui étaient en déplacement pour des raisons de vacances scolaires.

Le plus funeste d'entre eux avec 22 morts et plusieurs blessés, c'est l'accident qui s'est produit ce jeudi matin sur l'axe Obala – Batchenga. C'était à la suite d'une collision entre un

coaster de la compagnie de voyage interurbain Solidarité Voyages et un camion transportant du sable. Ledit accident s'est produit dans la localité dite Pont d'Olembe.

Il faut noter que ces malheureux cas d'accidents qui endeuillent plusieurs familles surviennent au moment même où une campagne spéciale de prévention et de sécurité routières est en cours. Réagissant par la voie d'un communiqué, le ministre des transports, Jean Ernest Massena NGALLE BIBEHE, tout en exprimant aux familles si durement éprouvées les condoléances du Gouvernement et, en exprimant ses vœux de prompt rétablissement aux blessés, le Ministre des Transports dit saisir une fois de plus cette circonstance, pour réitérer à l'ensemble des usagers, la nécessité de respecter, plus que par le passé, les règles du Code de la route, et particulièrement les limitations de vitesse. Mais il ne s'est pas arrêté là !

Avertissement

En effet, dans son communiqué, Jean Ernest Massena NGALLE BIBEHE précise par ailleurs que les compagnies de transport de personnes et de marchandises, désormais impliqués dans des accidents de la circulation, seront suspendues d'activité, sans préjudice de poursuites judiciaires. *« Le Ministre des transports informe les compagnies de transports de personnes et de marchandises, qu'il procédera désormais à leur suspension de toute activité de transports, en cas de nouvelle implication dans un accident de la route, sans préjudice de poursuites judiciaires pour lesquelles il saisira les autorités compétentes sans délais »*, avertit le patron des Transports au Cameroun.